

ACEC
Georges Braissant
Président
54 rte de Mervans
71620 SAINT MARTIN EN BRESSE
Tél. 03 85 47 02 86
E-Mail : braissant.georges@wanadoo.fr

Union du Pôle Funéraire Public
2-12 rue de Bellevue

75019 PARIS

Le 5 décembre 2013

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : atelier UPPF du 4 décembre 2013

Messieurs,

Je me réfère à la rencontre du 4 décembre 2013 à l'Hôtel Paris-Bastille et vous remercie de nous avoir reçus.

Faute de temps, il ne m'a pas été possible de vous dresser convenablement l'historique de la situation concernant les cercueils présentés par Mme Saussol et Mme Sabatier, toutes deux distributrices. Je me permets donc de vous préciser certains faits qui serviront à « rétablir quelques vérités ».

- Seul détenteur du produit tel que présenté ce jour « Cercueil écologique en cellulose », j'en suis le concepteur et le propriétaire des outillages.
- En 2008, j'ai vendu 1000 pièces à Mme Sabatier. J'ai confié la fabrication à la Sté DS Smith Kaysersberg, par M. Audivert, présent lors de l'atelier, sur l'invitation de Mme Sabatier.
Mme Sabatier n'a donc pas contacté directement DS Smith, comme elle le prétend.

- En 2013, Mme Saussol m'a passé commande de 1000 pièces. J'en ai confié la fabrication à la Sté Celta.
En juillet 2012, j'ai reçu un courrier de M. Audivert m'informant que DS Smith mettait un terme à la fabrication du cercueil, pas suffisamment rentable pour leur entreprise. J'ai remis tous les documents d'agrément et documents techniques à la Celta en leur demandant une *fabrication à l'identique*. Celta m'a remis un certificat de qualité conforme à l'agrément reçu en 1998, en faisant figurer l'authenticité des nouvelles références.
Sur le plan européen, les références ont été modifiées pour toutes les entreprises du domaine du cartonnage. Je vous ai d'ailleurs remis un nouvel agrément émis le 4 janvier 1999.
Je vous ferai parvenir prochainement un rapport établi par la Celta.
L'attestation de qualité Celta a donc été établie selon ces nouvelles références, ce qui n'a pas été le cas de l'attestation DS Smith, attestation qui s'avèrerait *fausse et non valable*.
- Pour que cette réunion soit équitable, il aurait été préférable qu'un représentant de la Celta puisse être présent à cet atelier - ce qui n'était malheureusement pas le cas - afin d'aborder les questions techniques, notamment les précisions concernant les grammages.
L'ordre du jour et le but de la rencontre n'étant pas précisés, il ne m'était pas possible d'anticiper vos demandes. Je précise d'ailleurs que je n'ai pas été directement invité à prendre part à cette réunion, seule Mme Saussol m'ayant demandé de l'accompagner.
- Je dois préciser que Mme Sabatier, coutumière d'informations trop souvent mensongères, prétend qu'elle détient une exclusivité sur ce produit, ce qui est bien évidemment totalement erroné.
- D'autre part, j'ai pu voir sur le site Internet YouTube, que DS Smith envisage la fabrication d'un nouveau modèle pour Mme Sabatier, modèle qui, à ma connaissance, n'a pas reçu d'agrément. Ce modèle prévoit des trous dans le carton pour les poignées, ce qui n'est pas conforme selon le règlement AFNOR.
Sur ce site on peut voir les tarifs (120 euros l'unité) ainsi que mon agrément de 1998, qui n'a rien à voir avec cette nouvelle fabrication mais prête à confusion. Mme Sabatier se sert de mes documents et je considère qu'il y a usurpation.
- Je signale également que j'ai demandé à plusieurs reprises à DS Smith la restitution ou le remboursement de mes outillages. Ce que je n'ai pas obtenu.

Afin d'informer la Celta des discussions intervenues lors de cet atelier du 4 décembre 2013, je souhaite recevoir dans les meilleurs délais une copie du procès-verbal de la réunion.

En résumé : 2 fabrications donc 2 fabricants, mais je suis détenteur de ces 2 produits, propriétaire des 2 outillages, tant chez Celta que chez DS Smith.

Cette rencontre aura au moins permis de vous présenter tous les justificatifs d'agrément ainsi que les tests de CO2 du TUV (ce document qui est ma propriété est également régulièrement utilisé par Mme Sabatier).

En conclusion, je souhaiterais que des tests puissent être effectués en crématorium, tel qu'ils ont déjà été faits au Père Lachaise en 1994.

Nous respectons la certification ISO 14001, reconnaissance du crématorium du Père Lachaise dans cette démarche. Nous comprenons cet engagement environnemental et faisons tout pour vous satisfaire.

Une offre sera remise aux Pompes Funèbres intéressées et je reste à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je souhaite que cet atelier ait pu apporter une avancée pour le Cercueil écologique en cellulose, en souhaitant que les décisions n'aient pas été prises avant la rencontre !

Je vous remercie pour l'attention portée à la lecture de ce courrier et vous prie de croire, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Georges Braissant
Président ACEC